

La FHP et les médecins qui l'animent sont fortement attachés à la permanence des soins exercée dans les établissements privés. A l'heure de la réorganisation de cette permanence des soins nous appelons, dans chaque territoire, nos établissements, en coordination avec les médecins concernés, à proposer des projets médicaux de territoire partout où cela sera possible. Ces projets médicaux, parfois déjà en place ou à venir pourront être consolidés, réfléchis et élargis en prenant en compte, entre autres, la dimension de la permanence des soins ; ceci pourra se faire en coordination avec les établissements des autres secteurs et sous la coordination des ARS, dans un respect mutuel des compétences et des contraintes de tous.

Au préalable, toutes les lignes de permanence des soins déjà mises en œuvre par les médecins libéraux dans les hôpitaux privés devront être reconnues juridiquement et financièrement ; les résultats de l'enquête sur l'existant, réalisée en mai-juin 2024 devraient nous y aider. Nous appelons de nos vœux la publication intégrale des résultats de cette enquête dans les meilleurs délais ;

Bien sûr les exigences de sécurité devront être respectées. Ainsi aucun praticien ne pourra être appelé à exercer en nuit et WE en dehors de son plateau technique habituel, ceci correspondant à une procédure à risque pour les patients pris en charge. (bibliographie sur demande)

Nous souhaitons ainsi apporter au plus près des patients un accès au soins coordonné, médicalisé et s'inscrivant, au-delà de la PDSSES, dans un projet médical de territoire.